

Mission Locale des Hautes Terres Nord-Ouest Cantal

Un rôle croissant dans l'accès à l'emploi des jeunes

De l'assemblée générale de la Mission Locale des Hautes Terres Nord-Ouest Cantal, on retiendra une année bien remplie en termes d'activités avec la consolidation de la mise en œuvre de la Garantie Jeunes et la signature d'une convention de partenariat avec les agences d'interim des arrondissements de Mauriac et Saint-Flour. Elle a aussi été marquée par la fin des emplois d'avenir.

Historiquement, les Missions locales ont pour missions d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans, individuellement, dans l'accès à l'emploi, l'orientation et la formation mais aussi de leur apporter des conseils en matière administrative, logement, santé, transport, citoyenneté... En 2014, elles ont été désignées par l'État en tant qu'opérateurs du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP), un dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé proposé à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle et, s'il y a lieu, établir un projet d'évolution et de transition professionnelle.

La Mission Locale des Hautes Terres, qui couvre les deux arrondissements de Mauriac et Saint-Flour, a ainsi accompagné 911 jeunes en 2017 en leur fournissant 7.665 services dont 67% pour leur faciliter l'accès à l'emploi. Pour cela, elle anime des ateliers de techniques de recherche d'emploi à l'interne ou pour le compte de partenaires (PLI, Lycée Saint-Vincent...) et a renforcé son partenariat avec Pôle Emploi. Elle a également signé une convention avec les quatre agences d'interim du territoire. Elle propose aux jeunes de valider leurs projets en leur offrant des Périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) ou



La Mission Locale Hautes Terres Nord-Ouest Cantal a tenu son Assemblée générale en mairie de Saint-Flour sous la présidence de Martine Guilbert, en présence de Serge Delrieu, sous-préfet de Saint-Flour, et de Daniel Coubetergue, directeur.

même des stages « Audace » de deux mois au sein d'un pays de l'Union Européenne. Elle a d'autre part un rôle de mise en relation avec des employeurs potentiels dont elle collecte les besoins et les offres d'emploi.

Les jeunes qui rencontrent des difficultés financières peuvent solliciter une aide et la Mission locale peut aider à monter les dossiers de demande. Il existe ainsi des aides accordées par le Conseil départemental pour favoriser une démarche d'insertion ou s'inscrire au permis de conduire, par le Conseil régional pour se déplacer, se loger, se divertir, se cultiver, faire du sport, ou même une possibilité de micro-crédit limitée à 3.000 €.

Les jeunes accompagnés par la Mission Locale contractent avec les Missions Locales un « Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie » (PACEA) constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de

24 mois consécutifs. Les objectifs et le contenu de chaque phase sont définis avec le jeune et ils font l'objet d'une évaluation à leur terme afin de mesurer avec lui sa progression vers l'emploi et l'autonomie.

Certains jeunes qui ont intégré le PACEA peuvent aussi bénéficier de la « Garantie Jeunes ». Pour y avoir droit, ils doivent être ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation et avoir des ressources inférieures à 480,02 €. Ils sont alors accompagnés intensivement durant 12 mois : les quatre premières semaines sont vécues collectivement ; ensuite, ils peuvent expérimenter diverses situations en entreprises et recevoir une allocation mensuelle plafonnée à 480,02 €. En 2017, 81 jeunes entrés en 2016 dans le dispositif ont assuré 4.737 jours de présence en entreprises et, parmi eux, 23 jeunes ont trouvé un emploi, 9 une formation qualifiante, 1 un service civique et 1 a créé sa propre activité.

Malheureusement, le dispositif Emploi d'Avenir, mis en place en 2013, a été suppri-

mé en 2017 malgré son efficacité. En effet, de 2013 à 2017, il a concerné 544 jeunes dont 143 sont encore en cours de contrat, 126 ont signé un contrat de travail (CDD, CDI) et 72 ont entamé une formation qualifiante.

A noter que, pour s'assurer que chaque jeune bénéficie d'une proposition de réponse en fonction de son besoin, une enquête de satisfaction a été réalisée auprès des jeunes accompagnés. Les principaux résultats de cette enquête montrent que 85% des jeunes disent que la structure a répondu à leurs attentes et 84% disent être satisfaits des services proposés. 72% précisent que, depuis qu'ils bénéficient de ceux-ci, ils ont trouvé une orientation, accédé une formation, été plus efficaces dans la recherche d'emploi ou trouvé un emploi et 80% disent avoir pris plus de confiance en eux.

Ph. J.

(1) Pour tout renseignement : www.missionlocale-stflourmauriac.fr ; tél. 04 71 60 40 25.